



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

80/82, rue de Montreuil – 75011 Paris

Tél : 01 44 64 64 44 Télécopie : 01 43 48 96 16

[http : //snuisudtresor.fr](http://snuisudtresor.fr)

courriel : union@snuisudtresor.fr

Paris, le 10 mai 2010

PROJET DE STATUT PARTICULIER DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES FINANCES PUBLIQUES

Demande d'amendement du projet de décret

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires demande que le corps des agents administratifs des Finances Publiques bénéficie de l'échelon spécial prévu au 1^{er} article du décret n°2005-1128 du 29 septembre 2005.

En conséquence, l'Union demande l'ajout d'un article dans le projet du statut particulier des agents administratifs des Finances Publiques.

Article XX :

En dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2005-1128 du 29 septembre 2005, le corps des agents administratifs des Finances Publiques bénéficie de l'échelon spécial dans le grade classé à l'échelle 6.

Amendement non retenu par l'Administration